



Royal Antwerp Golf Club

**Jouer au golf
au
Royal Antwerp
Golf Club**

Nos valeurs

Dans ce document, nous tenons à préciser les valeurs que nous voulons retrouver dans notre Club.

Il est évident qu'à cet égard, notre attention première s'adresse à nos membres et à la façon dont ils vivent la pratique du golf. Dans un club d'un peu plus de 1.000 membres de nationalités, de cultures, de confessions et d'âges différents, il n'est pas évident de satisfaire les besoins ou les désirs de chacun. C'est la raison pour laquelle le respect des autres, du terrain et du sport revêt une importance capitale.

En ce qui concerne la pratique sportive, St. Andrews nous a aidés en rédigeant les règles de golf et de l'étiquette bien connues sur lesquelles ce sport est basé. Nous nous référons également aux directives de la "Hard Card" de la Fédération Royale Belge de Golf. Celle-ci est d'application pour les situations qui ne sont pas décrites dans cette charte.

Le Golf est un sport de gentlemen: le fair-play et une attitude sportive correcte sont une évidence.

Le respect des uns pour les autres est moins facile à traduire dans des règles. Sans vouloir, à cet égard, rechercher l'étiquette de "club élitaire", nous voudrions néanmoins faire un appel aux membres aux fins de garder au Royal Antwerp Golf Club une tradition de prestige. Ceci implique que chacun ait connaissance de la tenue vestimentaire adéquate, qu'il démontre l'attitude correcte sur et en dehors du terrain et qu'il manifeste le respect nécessaire pour les autres membres, les partenaires, le management, le personnel, les marshals et les volontaires.

Afin que tout le monde sache bien quelles sont les valeurs que poursuit le Royal Antwerp Golf Club, nous avons rédigé un aperçu des règles élémentaires les plus importantes.

Une liste de sanctions en cas d'infraction à l'étiquette, au règlement et aux normes de conduite au Royal Antwerp Golf Club est reprise à la fin de ce document.

A. L'étiquette et les normes de conduite

1. Les prescriptions vestimentaires

Il sied d'être habillé correctement, tant sur le terrain qu'en dehors de celui-ci, sans signes visibles de religion, de se tenir au règlement et de suivre les instructions éventuelles des Managers ou du Conseil d'Administration.

En règle générale:

En ce qui concerne les chaussures de golf, tant les soft spikes que les steel spikes sont autorisés avec les restrictions suivantes: pas de steel spikes au bar et pas de chaussures de golf au restaurant.

Le jeans est toléré à condition qu'il soit dans un état impeccable, c'est-à-dire qu'il ne soit pas déchiré, usé ou effiloché.

Les sous-vêtements ne peuvent être visibles et les chaussettes sont obligatoires tant sur le parcours qu'au practice.

Les chemises et les polos doivent toujours être portés dans le pantalon et non par-dessus.

Les casquettes et les chapeaux ne peuvent être portés à l'envers et ne sont pas tolérés à l'intérieur du clubhouse.

L'uniforme du Club (pull rouge avec le logo du Club, pantalon bleu foncé et polo blanc) doit toujours être porté à l'occasion des compétitions d'interclubs et des rencontres de clubs.

Les dames (+21):

Polo avec ou sans manches. T-shirt avec manches courtes ou longues. Pas de T-shirt sans manches ni de tops.

Pantalon, bermuda, short de golf, jupe, robe, ou jupe-culotte (2/3 de la jambe supérieure couverte), pas de legging.

Jeunes filles (-21):

Un short ou une jupe-culotte qui ne couvre qu'un 1/3 de la jambe supérieure seront autorisés.

Messieurs (+21) & Jeunes hommes (-21):

Chemise ou polo avec col et manches. Col obligatoire! Un turtleneck est autorisé. Pas de T-shirt.

Pantalon, bermuda (jusqu'au-dessus du genou). Pas de shorts ou de cut-offs.

Les bermudas doivent être portés avec des chaussettes montantes ou des bas qui couvrent les chevilles.

Lors des distributions de prix la tenue "smart casual" est requise pour tous les présents et le veston et la cravate sont obligatoires pour les vainqueurs (voyez B6).

Au restaurant, la tenue "smart casual" est requise. Le veston est souhaité le midi, et obligatoire le soir. Un veston et une cravate y sont obligatoires pour les diners officiels.

2. Evitez le jeu lent

De manière générale (tant en compétition qu'en dehors de celles-ci) il faut éviter le jeu lent et il faut laisser passer, en temps utile, un flight plus rapide.

En cas de jeu lent pendant une compétition au cours de laquelle des flights seraient retardés, la procédure de la Hard Card de la F.R.B.G. sera suivie (point II. 8.C "Pace of Play"), ce qui peut conduire à des coups de pénalité et même à une disqualification. Vous trouverez cette Hard Card aux valves ainsi que sur le site de la F.R.B.G. (www.golfbelgium.be).

Un marshal peut toujours obliger un flight à laisser passer un ou plusieurs autres flights, à sauter un trou et même, si nécessaire, disqualifier un flight (voyez D2).

Les joueurs qui auraient transgressé plus de deux fois le "time par" au cours de la même année peuvent être répartis en 2-balles à l'occasion de compétitions futures en Single.

3. Respectez les règles de priorité sur le terrain

De manière générale (tant à l'occasion de compétitions qu'en dehors de celles-ci) un flight plus rapide a toujours priorité sur un flight plus lent.

Lorsqu'un flight a un retard de plus d'un trou complet ou lorsqu'un flight joue manifestement de façon plus lente que le flight qui le suit, le flight le plus lent doit proposer au flight plus rapide de passer devant lui.

Les flights qui jouent 18 trous ont toujours priorité sur des joueurs qui ne jouent que sur une partie du terrain.

Il est interdit de s'intercaler entre deux flights qui jouent à une distance normale l'un de l'autre.

Les joueurs qui participent à une compétition ont toujours priorité.

Les joueurs qui suivent des cours n'ont en aucun cas priorité, et doivent laisser passer les autres joueurs s'ils les retardent.

4. Circulez à suffisamment de distance des greens et des tees.

Respectez toujours les avant greens, tant avec les buggies (golf cars) qu'avec les trolleys, et évitez de rouler sur les abords des greens surélevés.

Il est strictement interdit de rouler avec un buggy ou avec un trolley entre les greens et les bunkers.

Les buggies et les trolleys ne sont pas autorisés sur les tee boxes.

5. L'utilisation des buggies

Tant les utilisateurs de buggies du Club que les propriétaires de buggies, sont tenus de respecter les autres joueurs ainsi que le terrain, et de se conformer aux instructions du personnel ou des Managers.

Les conducteurs doivent avoir au minimum 18 ans. Un buggy ne pourra véhiculer que 2 personnes au maximum.

6. L'emploi du GSM

En dehors des compétitions, l'usage d'un téléphone mobile ne peut jamais déranger les autres, que ce soit sur le terrain ou ailleurs dans les installations du Club. Il n'est pas autorisé d'utiliser son téléphone mobile à l'intérieur du clubhouse. Il est recommandé d'éviter de le faire sur la terrasse également.

Pendant les compétitions, nous renvoyons aux dispositions de la Hard Card de la F.R.B.G.

7. Respect du personnel

Les membres du Royal Antwerp Golf Club et leurs invités sont tenus de respecter le personnel et les collaborateurs du Club (Manager, secrétariat, personnel de bureau, personnel de terrain, Caddymasters, Marshals, Pros, personnel du restaurant et du bar).

En ce qui concerne plus spécifiquement le personnel de terrain: celui-ci a toujours priorité; attendez dès lors un signe de leur part avant de continuer à jouer.

8. Utilisation et respect des facilités du practice

Le practice n'est autorisé qu'aux endroits destinés à cet effet sur le terrain de golf (driving range, approach, zones de chipping, putting green).

Les balles de practice sont destinées au driving range et au practice d'approche; leur utilisation est interdite sur les greens de chipping, de putting ainsi que sur le terrain. Les paniers à balles doivent être remis, après l'emploi, à l'emplacement prévu dans le local où les balles sont entreposées.

Les studios de swing sont réservés au pros.

Sur le driving range, il est toujours interdit de jouer depuis le gazon (sauf exceptions accordées par le Comité Sportif).

Les mesures temporaires éventuellement affichées sur les facilités d'entraînement doivent être respectées.

9. Respect pour le terrain

Réparez les pitchmarks sur chaque green que vous foulez.

Remplacez soigneusement les divots en les tassant avec le pied (sauf sur les tee boxes).

Ne faites pas de coups d'essai sur les tee boxes.

N'endommagez pas les bords des trous.

Entrez et sortez des bunkers par le côté le plus bas afin d'éviter d'endommager les parois des bunkers.

Après avoir ratissé les bunkers, remettez le râteau entièrement dans le bunker dans le sens du jeu.

Respectez les mesures temporaires sur le terrain.

Ne pénétrez pas dans les zones de bruyère avec des trolleys ou des buggies.

Fumeurs: ne jetez pas de mégots sur le terrain.

10. Respect pour le Clubhouse et les alentours.

Des vestiaires sont à la disposition des membres. Il est demandé aux membres de toujours laisser les vestiaires dans l'état le plus propre possible. Les serviettes-éponges mises à disposition sont la propriété du Club. Les membres sont priés de les laisser dans les vestiaires.

Il n'est pas prévu que les membres laissent des vêtements, des chaussures ou d'autres objets dans les locaux du Club. Le Club ne prend aucune responsabilité en cas de perte ou de dommage à des objets qui seraient placés dans les locaux ou dans l'un des casiers loués.

L'emploi du parking s'effectue aux risques propres des usagers (tant des voitures que des vélos et vélomoteurs), sans aucune responsabilité du Club, quelle qu'en soit la raison. Les voitures, les vélos et les vélomoteurs doivent être garés ou entreposés aux endroits destinés à cet effet. Si l'un des membres du Conseil d'Administration ou les Managers font une observation sur l'usage du parking, les membres et leurs invités sont tenus d'y donner suite.

Salle de restaurant - Salle de bridge - Salons: il est interdit de pénétrer dans ces pièces avec des chaussures de golf.

Le salon TV n'est pas accessible aux enfants en dessous de 18 ans. Il est également interdit d'y manger.

Les chiens ne sont pas admis dans le clubhouse. Sur le terrain, ils doivent toujours être tenus en laisse. Pendant le week-end et pendant les jours de compétitions, ils ne sont pas autorisés sur le terrain.

Il est interdit de fumer dans les locaux du Club.

11. Entreposage du matériel

Les membres peuvent entreposer leurs clubs, trolleys et buggies, à leurs propres risques et responsabilité, dans les locaux prévus à cet effet. Comme l'emplacement pour buggies est réduit, une autorisation préalable du Conseil d'Administration est requise.

Cet entreposage ne peut, en aucun cas, être considéré comme un dépôt.

12. Accès au terrain

Les règles suivantes sont d'application pour les membres.

Handicap de 0 à 28,4: accès à tous les parcours sans restriction et possibilité de participer à toutes les compétitions de première et de deuxième séries.

Handicap de 28,5 à 36: accès à tous les parcours pendant la semaine, en respectant les dispositions des compétitions. Pendant le week-end et les jours fériés (en dehors des compétitions): accès au Tom Simpson Course à partir de 14h. Participation aux compétitions en troisième série sur le Dormy House Course. Un joueur qui désire participer aux compétitions en troisième série doit impérativement avoir obtenu au préalable son Brevet d'Aptitude au Golf (BAG).

Sans handicap: aux fins d'obtenir son BAG théorique et pratique, le joueur n'a accès au parcours de golf que sous la surveillance de son professeur de golf. Après l'obtention du BAG, le joueur reçoit un handicap de club de 45 et ne peut jouer que sur le Dormy House Course. Il a la possibilité d'améliorer son handicap en participant à des compétitions en troisième série sur le Dormy House Course et en rentrant des cartes de score (EDS) que son Pro ou l'un des membres ayant un handicap inférieur ou égal à 28,4 (et n'étant pas de sa famille) a remplies, et ce, jusqu'à ce qu'il atteigne un handicap de 36. Le joueur doit, à chaque fois, prévenir au préalable le secrétariat du fait qu'il désire jouer une carte EDS (voyez C1).

Les joueurs en greenfee, les utilisateurs du practice et les invités des membres du R.A.G.C. doivent toujours s'annoncer à l'accueil, dès leur arrivée, afin de s'enregistrer et de payer leur greenfee ou practice fee. Ils sont tenus d'attacher un label journalier sur leur sac de golf.

Le membre du R.A.G.C. et ses invités doivent toujours s'annoncer ensemble. Le membre du R.A.G.C. est responsable de ses invités pendant toute la durée de leur visite au Royal Antwerp Golf Club (entre autres s'annoncer au bureau, paiement du greenfee ou du practice fee, l'information sur l'étiquette de golf, le dress-code et la réglementation valables au R.A.G.C., etc.).

Les joueurs ayant un handicap de 0 à 28,4 auront accès à tous les parcours.

Les joueurs ayant un handicap de 28,5 à 36 auront accès uniquement au Dormy House Course et aux facilités de practice.

Les promeneurs ne sont pas autorisés sur le terrain.

Les non-joueurs ne sont autorisés sur le terrain que sous leur propre responsabilité et sous la surveillance du membre qu'ils accompagnent. Ils doivent au préalable s'annoncer à l'accueil et s'enregistrer dans le livre des invités. Le Club ne peut jamais être rendu responsable d'éventuels accidents provoqués sur les parcours par ou à des non-joueurs.

**Quiconque ne respecte pas notre terrain,
nos membres et nos collaborateurs
n'a pas sa place au Royal Antwerp Golf Club.**

B. Déroulement des compétitions

1. Inscriptions et déconvocations

Les compétitions de Club sont réservées aux membres du R.A.G.C.

Les donateurs des compétitions ont la possibilité d'inviter un nombre réduit de joueurs d'un autre club (maximum 6 invités, dont 4 peuvent jouer gratuitement). Le Comité Sportif doit donner son accord à cet égard.

Un joueur qui n'est pas Full Member du R.A.G.C. ne peut participer que maximum 3 fois par an à une compétition en tant qu'invité.

Les participants doivent avoir payé leur cotisation ainsi que leur contribution fédérale. Ils doivent également être en possession d'un brevet d'aptitude au golf et avoir un handicap qui se situe dans les catégories de jeu. Le secrétariat et le starter peuvent, à tout moment, en demander la preuve.

Le Comité Sportif peut modifier la date, la formule de jeu ou les heures de départ. Les listes d'inscriptions sont mises en ligne deux semaines avant la compétition.

Les inscriptions doivent se faire personnellement via le site web (www.i-golf.be) ou l'App de la VVG, la borne d'inscriptions dans le hall du Clubhouse ou par téléphone au secrétariat (03 666 84 56).

Les inscriptions pour les compétitions du week-end sont clôturées le jeudi soir à 20h00. Les membres qui veulent encore s'inscrire par après seront placés sur une liste de réserve. En fonction de leurs inscriptions et des possibilités, ils seront placés dans la liste des départs.

La liste des départs sera affichée le vendredi à partir de 14h00 aux valves dans le Clubhouse et sera également disponible online sur le site www.i-golf.be ou l'App de la VVG.

Déconvocation à une compétition:

pour la compétition du:	la liste de départ est envoyée:	vous pouvez vous déconvoquer au plus tard le:
Mardi (Ladies)	le lundi midi	dimanche avant 20 h.
Jeudi (Medal)	le mercredi midi	mardi avant 20 h.
Samedi et dimanche	le vendredi midi	jeudi avant 20 h.

Si, en raison de circonstances particulières, vous ne pouvez pas participer à une compétition et que le délai de déconvocation est dépassé, vous êtes priés de vous déconvoquer le plus rapidement possible, de sorte que le secrétariat puisse prendre contact en temps utile avec les joueurs en réserve.

Après la clôture des inscriptions, une déconvocation n'est permise qu'en cas de force majeure. La sanction pour une déconvocation tardive (après le jeudi soir à 20 heures pour une compétition de week-end, par exemple) est un avertissement. Pour chaque déconvocation tardive suivante, le joueur ne pourra participer à la compétition en Single suivante et sa carte de score sera considérée comme "No return".

Celui qui ne peut participer et qui s'est déconvoqué en temps utile démontre qu'il a du respect vis-à-vis de ses partenaires, des sponsors et du Club.

2. Départ tardif

Les heures et l'ordre des départ doivent être respectés. Vous devez être présent au départ prévu 10 minutes avant votre heure de départ. En cas de départ tardif, les règles du golf seront appliquées. Tout joueur en retard de moins de 5 minutes au départ sera pénalisé en Stroke Play de 2 coups sur le premier trou, de 2 coups sur le score total en Stableford, et de la perte du 1^{er} trou en Match Play. Après 5 minutes (sauf pour cas de force majeure) le joueur sera disqualifié et pénalisé de la non-participation pour la compétition Single suivante, et sa carte sera considérée comme "No return".

3. Carte de score

Celle-ci doit être signée, tant par le joueur que par le marqueur.

Mentionnez clairement à l'endroit prévu sur votre carte de score si vous serez présent à la remise des prix ou non. Si rien n'est indiqué, vous serez supposés être présent.

Les cartes de score doivent être introduites dans la boîte prévue à cet effet à l'arrière du Caddiehouse, et ce le plus rapidement possible après la fin du dernier trou joué.

Il est totalement interdit de rentrer au Clubhouse avec la carte de score, sous peine de disqualification.

4. Composition des flights

La composition et les heures de départ des flights doivent être maintenues. Seul le secrétariat est autorisé à les modifier.

Toute infraction à cette règle sera sanctionnée.

Pour la composition des flights, le secrétariat ne pourra pas tenir compte des demandes spécifiques et répétées non justifiées de la part des membres.

5. Autorisations spéciales

Les buggies ne sont autorisés pendant les compétitions qu'avec l'autorisation du Manager Sportif et/ou du Capitaine, après présentation d'un certificat médical. Pour les seniors, ils sont autorisés à partir de 65 ans pour les dames et à partir de 70 ans pour les messieurs.

En ce qui concerne l'usage des appareils de mesure, les règles du R&A sont d'application. Cela implique que les participants aux compétitions organisées par le club, à l'exception des compétitions de juniors, peuvent faire usage d'un appareil de mesure qui calcule la distance horizontale, conformément à la Hard Card de la F.R.B.G., local rule I.10. Il n'est pas autorisé d'employer un appareil permettant de mesurer d'autres paramètres tels que la température, la direction ou la vitesse du vent, l'angle ou qui donne des conseils concernant les clubs à employer... (Rules of Golf, Appendix IV, 5).

L'emploi d'appareils de mesure ne peut, en aucun cas, ralentir le jeu.

6. Remise des prix

Il n'est pas permis de gagner plusieurs prix à l'occasion de la même compétition (des exceptions existent pour les prix spéciaux tels que "nearest to the pin", "longest drive", tirage au sort, etc.)

Dans le cas où un participant a obtenu le meilleur score net et le meilleur score brut, c'est le prix brut qui prime sur le prix net, sauf en cas de challenge ou si les donateurs en décident autrement.

Quiconque participe à une compétition est, par respect pour les donateurs, supposé être présent à la remise des prix.

Si, en raison de circonstances particulières, vous ne pouvez être présent, il vous faut le mentionner sur votre carte de score ou prévenir l'accueil par téléphone ou par e-mail (welcome@dragc.be).

Le dress code lors des remises des prix est "smart casual":

- les tenues de golf, les shorts et les chaussures de golf ne sont pas souhaités;
- pour les vainqueurs chez les messieurs: "smart casual" avec veston et cravate.

Les prix seront remis uniquement aux vainqueurs, sauf autorisation expresse du Capitaine et/ou des donateurs.

En cas de compétition en équipe (4BBB, Scramble, Greensome...), tous les joueurs composant l'équipe doivent être présents, sauf cas de force majeure ou circonstances imprévues.

Les prix ne seront transmis qu'aux joueurs respectant le dress code.

Les vainqueurs qui ne sont pas présents à l'occasion de la remise des prix ou qui ne respectent pas le dress code verront leur prix passer aux joueurs présents les suivant immédiatement au classement, sauf au cas où la distribution des prix a lieu un autre jour que le jour de la compétition.

Le fait d'inscrire votre nom sur la liste des "specials" (longest, nearest) implique obligatoirement votre présence lors de la remise des prix.

C. Handicap, catégories et séries

1. Handicap

Le Comité Sportif se réserve le droit d'adapter le handicap d'un joueur et se base, à cet égard, sur les articles 3.3 & 3.4 du EGA HANDICAP SYSTEM.

Nous signalons qu'il est possible de rentrer des "Extra Day Scores". Les conditions d'un EDS sont les suivantes:

- la carte doit être jouée sur notre terrain en Single Stableford et le marqueur ne peut être un parent direct du joueur;
- le joueur doit prévenir au préalable le secrétariat et recevra, à cet effet, une carte de score estampillée. Il devra payer des frais de traitement à concurrence de 5,00 euro par EDS;
- un joueur de la première catégorie fédérale (Hcp. \leq 4,4) ne peut introduire un EDS que dans le seul but de redonner à son handicap le statut "confirmed";
- un joueur de la troisième série est obligé de jouer avec un joueur de la première ou de la deuxième série;
- un joueur ne peut introduire qu'un maximum de 5 EDS par an;
- un EDS réalisé sur un autre terrain ne peut être introduit que s'il a été accompli à l'occasion d'une compétition officielle (QC ou Counting) et s'il est estampillé par le club visité.

2. Les séries

Singles

- **Séries officielles:**

1 ^{ère} série	Messieurs:	Hcp -5,0 à 12,4;
	Dames:	Hcp -5,0 à 14,4;
2 ^{ème} série	Messieurs:	Hcp 12,5 à 28,4;
	Dames:	Hcp 14,5 à 28,4;
3 ^{ème} série	Messieurs et Dames:	Hcp 28,5 à 45.

La première et la deuxième séries jouent principalement sur le Tom Simpson Course.

La troisième série joue principalement 2x9 trous sur le Dormy House Course.

- **Séries Club (uniquement les Juniors):**

3^{ème} série complétée par les groupes des "Drapeaux": bleu, rouge, jaune et blanc.

Les Juniors des Séries Club jouent 9 trous sur le Dormy House Course le dimanche après-midi et sont répartis par niveau.

Doubles

1^{ère} série: le cumul des handicaps exacts de l'équipe est inférieur ou égal à 30,0;

2^{ème} série: le cumul des handicaps exacts de l'équipe se situe entre 30,1 et 56,8.

Pour les deux séries, le handicap individuel maximum est de 28,4. Pour certaines compétitions, le cumul peut atteindre 72 et le handicap individuel 36 (par exemple le Prix des Ménages).

3^{ème} série: un joueur avec un handicap exact entre 28,5 et 36 ne peut former équipe qu'avec un joueur qui a un handicap inférieur ou égal à 28,4.

Tant en simple qu'en double, chaque joueur est libre de choisir de quel tee il prendra ses départs (ce choix sera maintenu pour tous les trous du tour joué) avec adaptation obligatoire des strokes reçus (voyez les tableaux aux valves ainsi qu'au tee n° 1 du TSC).

Pour les compétitions, le choix du tee devra être spécifié lors de l'inscription.

D. Marshal

1. Marshals

Les personnes suivantes sont Marshal d'office de par leur fonction:

- les administrateurs;
- le Capitaine, les responsables dames, seniors et juniors, ainsi que tous les membres du Comité Sportif;
- les Managers du Club, le personnel du secrétariat et les Caddymasters;
- les Pros.

D'autres membres ou des tiers peuvent être ajoutés à cette liste, et ils se feront clairement connaître en tant que tel.

2. Compétences

Le Marshal est compétent pour veiller au respect des règles de golf et de l'étiquette ainsi que du présent règlement et pourra en exiger l'exécution.

Au cas où certains joueurs ne respectent pas les règles, le Marshal fera remarquer leur infraction à ces joueurs et les priera de se conformer aux règles; à défaut, le Marshal peut prier les joueurs de quitter le terrain et/ou le Clubhouse.

Le Marshal fera rapport des faits au Capitaine et/ou au Manager en vue d'une suite éventuelle.

E. Discipline

Les instances disciplinaires sont compétentes pour prendre, à l'égard des membres et des joueurs, des sanctions concernant d'éventuelles infractions à la présente Charte (et à toutes les autres règles d'application au sein du Club)

Les sanctions courantes suivantes sont d'application:

Infractions / Règles	Sanctions
Infraction à l'encontre du dress code (A1):	1 ^{ère} infraction: avertissement, oral ou écrit; 2 ^{ème} infraction: avertissement écrit; Infraction(s) suivante(s): 7 j. de suspension de terrain ou de Clubhouse
Jeu lent (A2): Le Marshal applique dans les grandes lignes la procédure prévue dans la Hard Card de la F.R.B.G.: Si le flight refuse de donner suite aux instructions du Marshal:	le Marshal intime officiellement de rattraper le retard sur les 2 trous suivants. le Marshal applique la sanction prévue pour l'infraction de cette disposition dans la Hard Card de la F.R.B.G.

Refus de tenir compte des règles de priorité sur le terrain (A3):

1^{ère} infraction:
avertissement, oral ou écrit;
2^{ème} infraction:
avertissement écrit;
infraction(s) suivante(s):
7 j. de suspension de terrain.

**N'avoir pas gardé de distance suffisante autour des greens/tees (A4);
utilisation fautive ou non-autorisée des buggies (A5):**

1^{ère} infraction:
avertissement, oral ou écrit;
2^{ème} infraction:
avertissement écrit;
infraction(s) suivante(s):
7 j. de suspension de terrain.

Emploi perturbant du GSM en dehors des compétitions (A6):

1^{ère} infraction:
avertissement, oral ou écrit et éteindre le GSM;
2^{ème} infraction:
avertissement écrit;
infraction(s) suivante(s):
7 j. de suspension de terrain.

Emploi du GSM pendant les compétitions (A6):

- pour donner ou demander un avis:
- tel qu'autorisé par les Règles, mais gênant pour les autres joueurs:

disqualification

1^{ère} infraction:
le joueur est coupable d'une infraction à l'étiquette:
éteindre le GSM;

infraction suivante:
le joueur est coupable d'une
infraction sérieuse à
l'étiquette: disqualification

**Ne pas laisser la priorité au
personnel de terrain (A7):**

1^{ère} infraction:
avertissement, oral ou écrit;
2^{ème} infraction:
avertissement écrit;
infraction(s) suivante(s):
7 j. de suspension de terrain.

**Utilisation non-autorisée des
balles de practice et des
facilités de practice (A8): e.a.**

- l'emploi de balles de practice
sur le "chipping green", le
"putting green" et les
parcours;
- jouer sur le gazon au
driving range,* faire du
practice en dehors des
zones délimitées*:

1^{ère} infraction:
avertissement, oral ou écrit;
2^{ème} infraction:
avertissement écrit;
infraction(s) suivante(s):
7 j. de suspension de terrain

Absence de respect pour le terrain (A9):

- ne pas réparer les pitchmarks sur les greens (en ce compris les greens d'approche et de chipping);
- ne pas replacer les divots (sauf sur les tee boxes);
- endommager les bords des trous;
- fumeurs: jeter des mégots sur le terrain;
- ne pas entrer et sortir des bunkers par le côté le plus bas;
- ne pas respecter les mesures temporaires sur le terrain:

1^{ère} infraction:
avertissement, oral ou écrit;
2^{ème} infraction:
avertissement écrit;
infraction(s) suivante(s)):
7 j. de suspension de terrain.

**Accès non-autorisé sur le terrain (A10):
membre semainier pendant le week-end:**

non-playing member:

invité sans greenfee:

**visiteur sans greenfee/
practice-fee, joueur suspendu:**

quitter le terrain et
Comité de discipline
quitter le terrain et
Comité de discipline
membre invitante:
paiement du fee et
Comité de discipline

paiement du fee et remarque
au Home Club; accès refusé
au R.A.G.C. pendant 1 an.

Ne pas se déconvoquer à temps pour une compétition (B1):

ne pas s'être déconvoqué à temps pour une compétition, sauf cas de force majeure:

1^{ère} infraction:
avertissement, oral ou écrit;
2^{ème} infraction:
avertissement écrit;
Infraction(s) suivante(s):
7 j. de suspension de terrain.

ne pas s'être présenté à une compétition (no show):

14 j. de suspension de compétition.

Départ tardif (B2):
si le joueur arrive à son départ avec un retard de moins de 5 minutes:

- en Match Play:
- en Stroke Play:
- en Stableford:

arriver au départ avec plus de 5 minutes de retard:

perte du premier trou;
sanction de deux coups sur le premier trou;
sanction de 2 points sur le score total;
disqualification.

Ne pas avoir rempli complètement sa carte de score/Ne pas l'avoir signée ou l'avoir introduite tardivement/être rentré au Clubhouse avec sa carte de score (B3):

disqualification.

Avoir volontairement rempli fautivement une carte de score:

disqualification et Comité de discipline.

Ne pas avoir respecté le dress code lors d'une remise des prix (B6):

le prix n'est pas remis.

Ne pas avoir fait connaître en temps utile son absence à la remise des prix (B6):

1^{ère} infraction:
avertissement, oral ou écrit;
2^{ème} infraction:
7 j. de suspension de terrain.

Ne pas être présent à la remise des prix en ayant mentionné son nom sur les documents "Nearest to the pin" ou "Longest Drive" ou autre prix spécial (B6):

1^{ère} infraction:
avertissement, oral ou écrit;
2^{ème} infraction:
7 j. de suspension de terrain.

Quiconque a été sanctionné d'une suspension de compétition, ne peut s'inscrire ou participer à une compétition organisée sous les auspices du Club pendant sa période de suspension. Les suspensions entrent en application deux semaines après la semaine de l'infraction. Si le joueur était déjà inscrit pour une compétition avant que la sanction ne soit imposée, la règle ne vaut pas pour des compétitions en double (par exemple 4BBB, Foursome, etc.). De cette manière, le partenaire avec lequel s'est inscrit le joueur fautif n'est pas pénalisé. La période de suspension prendra, en pareil cas, cours une semaine plus tard.

*Sauf les exceptions accordées par le Comité Sportif.

F. Règlement d'ordre intérieur

Préambule

Ce règlement a été établi par le Conseil d'Administration du Royal Antwerp Golf Club, ci-après nommé "R.A.G.C." Ce règlement peut être modifié par le Conseil d'Administration dans le cadre des compétences qui lui sont conférées par les statuts.

Ce règlement a pour objet de définir les conditions d'utilisation des installations du R.A.G.C. Il a également pour objet de fixer les conditions et les modalités d'admission des nouveaux membres. Ce règlement s'impose à tous les membres, leurs invités et aux visiteurs et est applicable à toute personne, se trouvant dans les limites des installations du R.A.G.C., quelle que soit la raison de sa présence. Ce règlement concerne toutes les installations mises à disposition par le Club.

Par installations, il faut entendre: le parcours, le practice, le putting green, le clubhouse, le parking, la garderie et, d'une façon générale, toutes les installations situées dans l'enceinte du R.A.G.C.

La responsabilité du R.A.G.C. est dérogée en cas de sinistre survenant à la suite du non-respect du présent règlement.

Article 1 - Les membres

Il y a 6 catégories de membres:

1. Les Membres Associés du R.A.G.C. sont ceux qui sont joueurs (full member) depuis 5 ans au moins et qui sont majeurs. Seuls les membres associés ont le droit d'assister et de voter aux Assemblées Générales.
2. Les Membres Adhérents sont ceux qui sont membres joueurs du R.A.G.C. depuis moins de 5 ans.
3. Les Membres Semainiers sont ceux qui ne peuvent jouer ni sur les parcours, ni sur les terrains de practice, ni sur le putting green les samedis, dimanches et jours fériés.
4. Les Membres Non-Joueurs sont ceux qui ne peuvent jouer ni sur les parcours, ni sur les terrains de practice, ni sur le putting green.
5. Les Membres à l'Etranger sont des membres joueurs qui quittent la Belgique pour une période de maximum 5 ans. Ils sont autorisés, lors de leurs retours occasionnels en Belgique, à fréquenter le Club House et à jouer moyennant paiement de la cotisation journalière. L'admission dans cette catégorie est sujette à l'approbation du Conseil d'Administration. A leur retour, ils pourront réintégrer leur catégorie initiale.
6. Les membres à l'essai sont des membres joueurs n'ayant pas atteint l'âge de 25 ans. Ils peuvent être admis à l'essai pour une période d'un an, automatiquement renouvelable d'année en année jusqu'à leur 25ème anniversaire, sauf décision contraire du Conseil d'Administration qui leur sera notifiée. Lorsqu'ils auront atteint l'âge de 25 ans, le Conseil d'Administration décidera s'ils sont acceptés comme membres associés ou membres adhérents et en cas d'acceptation ils devront s'acquitter du droit d'entrée prévu par les tarifs du club.

Toute demande d'admission ainsi que toute demande de changement de catégorie doit être soumise par écrit à l'approbation du Conseil d'Administration.

Les droits d'entrée (art. 4), les cotisations (art. 5) et les cotisations journalières sont fixées annuellement par le Conseil d'Administration pour chaque catégorie de membre.

Article 2 - Le Conseil d'Administration (C.A.)

1. Le C.A. est composé de 7 membres associés au moins et de 9 au plus.
2. Les membres du C.A. sont nommés par l'Assemblée Générale pour un terme de 3 ans. Les administrateurs sortants sont rééligibles. Pour être élu, un candidat doit obtenir au moins la moitié plus une du nombre de voix valablement émises (voir aussi art. 1-1). Au cas où le nombre minimum de 7 mandats n'est pas atteint, le ou les candidats obtenant le plus grand nombre de voix lors d'un second tour seront élus aux places vacantes, afin d'atteindre ce minimum requis. Au cas où plus de la moitié des mandats viendraient à échéance la même année, un ou maximum deux administrateurs sortants verront leur mandat prolongé d'une année. Ces administrateurs seront tirés au sort lors de la réunion du C.A qui précèdera l'envoi des convocations à l'Assemblée Générale. Les votes par procuration ne sont admis qu'à raison de 1 par membre associé présent à l'Assemblée.
3. Le C.A. élit parmi ses membres un Président et un Trésorier. Il peut également nommer un Vice-président et un Honorable Secrétaire. Il nomme le Capitaine ainsi que les Capitaines Dames et Juniors.
4. Le C.A. s'occupe de la gestion des affaires du Club conformément à la loi, aux statuts et au présent règlement. Il nomme les différents comités qui prendront les décisions qui les concernent sous sa responsabilité.
5. Le C.A. statue sur toutes les questions intéressant le Club et ses membres.
6. Le C.A. décide des sanctions qu'il juge devoir prendre envers les membres, depuis l'avertissement jusqu'à la suspension. Les décisions du C.A. sont notifiées par lettre avec indication obligatoire des motifs qui les ont inspirées. Les membres du Club doivent se soumettre sans réserve à toutes les décisions du C.A.

Article 3 - Les admissions

1. Le C.A. décide de l'admission ou non des nouveaux membres, sur présentation de leur candidature par deux parrains membres associés du R.A.G.C. dont au moins un doit être belge. Les administrateurs et/ou leurs conjoints ne peuvent pas parrainer un candidat. Les deux parrains ne peuvent être mariés ou vivant sous le même toit.
2. La demande se fait par écrit sur un formulaire délivré par le secrétariat du Club. Les parrains devront adresser une lettre personnelle au Président, ou au secrétaire, motivant la candidature. Le C.A. peut demander aux parrains de venir présenter personnellement leurs candidats à des membres du Conseil.
3. L'admission est refusée en cas de 2 votes négatifs parmi les membres du C.A. Elle sera confirmée par lettre aux parrains. Le C.A. n'a en aucun cas à justifier ses décisions.
4. Les conjoints de membres associés, leurs enfants âgés de moins de 25 ans et résidant sous le toit familial, peuvent jouir d'une priorité. Les candidats qui ne répondent pas à ces conditions doivent introduire un dossier complet avec parrainages.
5. L'âge minimum pour être admis est de 6 ans. Les candidats membres, dont les parents ne sont pas membres, n'ayant pas atteint l'âge de la majorité légale doivent joindre à leur demande d'admission une autorisation écrite signée par leurs parents ou, à défaut de ceux ci, par les personnes civilement responsables. Les parrains resteront responsables du bon comportement de leur filleul au sein du club jusqu'à sa majorité légale.

Article 4 - Droit d'entrée

1. L'admission de tout nouveau membre, en tant que membre associé, ne prend ses effets qu'après règlement intégral du droit d'entrée.
2. Lors d'un changement de catégorie, le membre devra payer la différence, si elle est positive, entre le droit d'entrée de sa nouvelle catégorie et celui de la catégorie qu'il quitte, tous deux au barème en vigueur lors du changement de catégorie.
3. Un droit d'entrée payé ne sera jamais remboursé, même en partie.
4. Le membre réadmis après démission ayant déjà acquitté un droit d'entrée sera redevable d'un droit d'entrée réduit de 50 %. Toutefois, si la réadmission intervient dans un délai de 5 ans depuis la démission, il pourra au lieu d'un droit d'entrée réduit de 50 %, n'acquitter que le montant des coti-sations en vigueur pour les non joueurs le jour de la réadmission pour chacune des années d'absence.

Article 5 - Cotisations

1. La cotisation est demandée début janvier et doit être acquittée dans les 30 jours de la date de facturation. Un premier rappel sera envoyé 15 jours après l'échéance et une indemnité forfaitaire de 2 % sur le montant de la facture sera redevable. Un second rappel sera envoyé 30 jours après l'échéance et une indemnité forfaitaire de 5 % sur le montant de la facture sera redevable.
2. Les membres qui n'ont pas réglé leur cotisation avant le 15 mars sont considérés comme démissionnaires. Pour les en aviser, une lettre recommandée sera adressée à leur dernière adresse connue.
3. Un nouveau membre admis:
 - a. entre le 1/1 et le 30/6 paie la cotisation entière;
 - b. entre le 1/7 et le 31/10 paie 50 % de la cotisation;
 - c. après le 31/10 paie directement la cotisation pour l'année civile suivante.
4. Une cotisation n'est jamais remboursée.

Article 6 – Démissions et changements de statuts

Pour être recevables, les démissions et les demandes de changements de statuts pour la saison suivante doivent être adressées au secrétariat avant le 15 décembre de la saison en cours.

Article 7 - Visiteurs

1. Tout joueur visiteur peut accéder au Club moyennant inscription au registre des visiteurs, paiement d'une cotisation journalière et présentation de sa carte de membre d'un Club fédéré. Les joueurs visiteurs ayant un handicap supérieur à 28.4 n'ont pas accès au Tom Simpson Course.
2. Un même visiteur joueur, ne peut, sauf circonstances particulières, être invité que trois fois par an au Club.
3. Un même visiteur non-joueur, ne peut, sauf circonstances particulières, être invité que cinq fois par an au Club. Nul visiteur non-joueur ne sera admis dans les locaux du Club s'il n'est accompagné par un membre. Celui-ci veillera à l'inscrire dans le registre des visiteurs.
4. Les enfants, non membres, de moins de 6 ans ne sont pas admis dans les installations du Club, exception faite de la garderie et à l'occasion de circonstances exceptionnelles.
5. Les compétitions organisées par le R.A.G.C. sont exclusivement réservées aux membres du club. Exception est faite, avec autorisation du comité sportif, pour les invités des membres donateurs du prix, à condition qu'ils soient membres d'un club fédéré. Six invitations dont quatre à titre gratuit seront mises à disposition des donateurs du jour. Un joueur qui n'est pas Full Member du R.A.G.C. ne peut participer que maximum 3 fois par an à une compétition en tant qu'invité.
6. Des visiteurs sont autorisés à prendre des leçons sur le "practice ground" moyennant paiement d'une cotisation journalière. Les joueurs professionnels, donnant des leçons à des joueurs, non membres d'un Club fédéré, le font sous leur entière responsabilité et leur propre couverture d'assurance.
7. Les promeneurs ne sont pas autorisés sur le terrain.

Article 8 - Jeu et terrain

1. L'utilisation des installations sportives est réservée exclusivement aux membres, aux invités et aux visiteurs qui se sont acquittés de la cotisation journalière. A l'exception des accompagnateurs autorisés par le Secrétariat, les non-golfeurs ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte des installations sportives. L'ensemble des chemins traversant et reliant les trous font partie du parcours et sont, de ce fait, interdits à la promenade. Les adultes sont responsables en tout temps des enfants qui les accompagnent.
2. Concernant l'accès des parcours et compétitions, les membres sont tenus de se référer au règlement applicable tel qu'il est repris annuellement dans le carnet des compétitions.
3. Le capitaine et, en son absence, tout membre du C.A. ainsi que le secrétaire se réservent le droit de fermer temporairement le terrain ou de faire jouer sur des greens provisoires (d'hiver).
4. Un ou plusieurs joueurs professionnels attachés au Club sont à la disposition des membres désireux de prendre des leçons.
5. Des caddies sont à la disposition des membres. Les caddies ne sont pas autorisés à donner des leçons ni à vendre des balles ou autres objets.
6. Le C.A. peut prendre toute disposition utile afin d'assurer une répartition judicieuse des joueurs sur le parcours et afficher ces dispositions aux valves et les mentionner dans le carnet des compétitions. Les membres et les visiteurs sont tenus par l'occupation du terrain telle qu'elle est reprise annuellement dans le carnet des compétitions. En cas d'affluence, il pourra être établi des listes d'inscription pour les départs.
7. Les joueurs auront à se conformer aux règles de l'étiquette, de la tenue et du jeu et à la discipline de parcours.

Article 9 - Divers

Bar et restaurant

Les membres disposent d'un compte pour le bar et le restaurant. Ce compte est débité automatiquement pour chaque consommation servie. Lorsque le solde de leur compte devient débiteur, les membres sont tenus de le réapprovisionner dans les plus brefs délais.

Vestiaires

Des vestiaires sont à la disposition des membres. Il est demandé aux membres de toujours laisser les vestiaires dans l'état le plus propre possible. Les serviettes-éponges mises à disposition sont la propriété du Club. Les membres sont priés de les laisser dans les vestiaires.

Il n'est pas prévu que les membres laissent des vêtements, des chaussures ou d'autres objets dans les locaux du Club. Le Club ne prend aucune responsabilité en cas de perte ou de dommage à des objets qui seraient placés dans les locaux ou dans l'un des casiers loués.

Parking

L'emploi du parking s'effectue aux risques propres des usagers (tant des voitures que des vélos et vélomoteurs), sans aucune responsabilité du Club, quelle qu'en soit la raison. Les voitures, les vélos et les vélomoteurs doivent être garés ou entreposés aux endroits destinés à cet effet. Si l'un des membres du Conseil d'Administration ou les Managers font une observation sur l'usage du parking, les membres et leurs invités sont tenus d'y donner suite.

Salles à manger - Salle de bridge - Salons

Il est interdit d'y pénétrer avec des chaussures de golf. Une tenue correcte est exigée. Au restaurant, la tenue "smart casual" est requise. Le veston est souhaité le midi, et obligatoire le soir. Un veston et une cravate y sont obligatoires pour les diners officiels.

L'accès au salon TV est interdit aux enfants en dessous de 18 ans. Il est interdit d'y manger.

Chiens

Les chiens ne sont pas admis dans le clubhouse. Sur le terrain, ils doivent toujours être tenus en laisse. Pendant le week-end et pendant les jours de compétitions, ils ne sont pas autorisés sur le terrain.

Voitures

L'utilisation de voitures est en principe interdite lors d'un concours. Le Comité Sportif est autorisé à accorder des dérogations à cette règle. Tant les utilisateurs de buggies du Club que les propriétaires de buggies, sont tenus de respecter les autres joueurs ainsi que le terrain, et de se conformer aux instructions du personnel ou des Managers.

La location de certaines salles du Clubhouse est réservée aux membres.

Il existe un règlement spécial à cet égard.

Entreposage de matériel

Les membres peuvent entreposer leurs clubs, trolleys et buggies, à leurs propres risques et responsabilité, dans les locaux prévus à cet effet. Comme l'emplacement pour buggies est réduit, une autorisation préalable du Conseil d'Administration est requise. Cet entreposage ne peut, en aucun cas, être considéré comme un dépôt.

Clubhouse

Il est interdit de fumer dans les locaux du Club.

G.S.M.

Il n'est pas autorisé d'utiliser son téléphone mobile à l'intérieur du clubhouse. Il est recommandé d'éviter de le faire sur la terrasse également. L'usage de celui-ci ne peut jamais déranger les autres.

Politique

Le RAGC tend à conserver une neutralité politique totale. En conséquence, toute controverse ou publicité d'ordre politique est interdite au sein du Club.

Royal Antwerp Golf Club

Torenlei 1a - 2950 Kapellen - Belgium

+32 3 666 84 56

www.ragc.be - welcome@ragc.be